

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du  
Conseil : 2 mars 2015  
En exercice..... 23  
Présents ..... 18  
Pouvoirs ..... 5  
Votants ..... 23

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 6 mars, à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, Mme Nadège PRENOIS, M. Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Miréla DENYS, Mme Catherine GRANIER, M. Marc HOUBERT, M. Didier JORRY, Mme Nadia BOUDJADI, Mme Valérie HENRY, M. Thierry CIERNIAK, Mme Elisabeth GROSELLIER, M. Christian MONIN, M. Davy CRAGNOLINI, Mme Florence DEVAUX, Mme Françoise FERNANDES, M. Stéphane HARDY.

### Etaient représentés :

Mme Nathalie COIGNOUX – mandataire : M. CRAGNOLINI Davy  
Mme Annabelle MAZURIER – mandataire : Mme PRENOIS Nadège  
M. Flavien GUERINEAU – mandataire : M. Guy DUSOULIER  
M. Patrick SABATIER – mandataire : Mme Françoise FERNANDES  
M. Frédéric NERAUD – mandataire : M. HARDY Stéphane

Mme Catherine GRANIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur BERTHAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Monsieur BERTHAUD demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire des habitants de la commune décédés depuis le mois de janvier 2015 :

- Mme POSTIC Maria, décédée le 22 janvier à l'âge de 103 ans, 6 rue Curie
- Mme IBKA Gisèle, décédée le 31 janvier à l'âge de 87 ans, 6 rue Curie
- Mme HUBERT Gilberte, décédée le 4 février à l'âge de 94 ans, 6 rue Curie

Mme Catherine GRANIER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### Ordre du jour.

#### 1) Adoption du procès verbal de la séance du 21 janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015.  
La Procès verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

#### 2) Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire)

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations:

Décisions concernant la commune :

- Signature d'un contrat avec la société ACM Agro de Quiers sur Bezonde (45) pour le contrôle microbiologique des denrées alimentaires du restaurant scolaire.
- Signature du contrat avec la SAS JVS Mairistem (Chalons en champagne) pour la maintenance du logiciel Geovillage pour l'urbanisme.
- Signature du contrat avec la société PEV de Véron (Yonne) pour le traitement de la lutte contre la chenille processionnaire du Pin
- Signature du contrat de location avec la Société DIAC Location de NOisy Le Grand pour la mise à disposition d'un véhicule Duster affecté au service de la Police municipale.
- Signature de la convention avec la Socotec agence d'Orléans pour la vérification périodique des appareils de terrassement des services techniques.

- Signature de la convention avec la société Preventiss de Montargis pour la vérification des moyens de secours contre l'incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Décisions concernant le service de l'eau et de l'assainissement :

- Signature avec la Société Giennoise d'assainissement (Poilly les Giens – 45) pour la mise à disposition d'un hydrocureur pour des prestations diverses.

Point non suivi d'un vote.

### **3. Installation de M Flavien GUERINEAU**

Suite à la démission de M Guy SERGHERAERT et conformément à l'article L270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement sur la liste après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

M Flavien GUERINEAU candidat suivant sur la liste « Dordives demain » est installé dans ses fonctions de conseiller municipal de Dordives.

### **4. Finances communales – Rapporteur M BERTHAUD.**

#### **Exercice 2014 - Approbation des comptes de gestion.**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de constater pour la comptabilité de l'ordonnateur, l'identité de valeurs avec les indications des comptes du Receveur municipal concernant :

#### **Le budget principal**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	588 952.57	2 946 466.23	3 535 418.80
Dépenses	743 361.36	2 652 295.88	3 395 657.24
Résultats de l'exercice	- 154 408.79	+ 294 170.35	+ 139 761.56

Le conseil après en avoir délibéré constate par 18 voix pour et 5 voix contre (Groupe Expérience et Action) l'identité de valeurs avec les indications des comptes du Receveur Municipal.

#### **Le budget du service de l'eau et de l'assainissement**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	165 220.53	661 308.40	826 528.93
Dépenses	175 481.90	621 808.06	797 289.96
Résultats de l'exercice	- 10 261.37	+ 39 500.34	+ 29 238.97

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité constate l'identité de valeurs avec les indications des comptes du Receveur Municipal.

#### **Le budget du Parc d'activités de la Colline.**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes		180 000	180 000
Dépenses	68 836.63	22 140.04	90 976.67
Résultats de l'exercice	- 68 836.63	157 859.96	+ 89 023.33

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité constate l'identité de valeurs avec les indications des comptes du Receveur Municipal.

#### **Exercice 2014 – Approbation des comptes administratifs.**

#### **Budget de la commune :**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Le compte administratif constate l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Il permet de mettre en parallèle les prévisions et les réalisations. Il doit être adopté avant le 30 juin.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses (BP+DM)	Prévues 3 567 585	Réalisées 2 652 295.88
Recettes	3 567 585	2 946 466.23
	Résultats exercice 2014	+294 170.35
	Excédent 2013	+ 888 691.98
	Résultat de clôture	+1 182 862.33

**Section d'Investissement :**

Dépenses (BP+DM)	Prévues 1 256 923.12	Réalisées 743 361.36
Recettes	1 256 923.12	588 952.57
	Résultats exercice 2014	- 154 408.79
	Solde d'exécution 2013	+ 78 382.59
	Résultat de clôture 2014	- 76 026.20

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour : + 1 182 862.33€  
Et un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour : - 76 026.20 €

Il est précisé que la section d'investissement comprend des restes à réaliser en : dépenses pour : 51 758.98 €  
le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 127 785.18 € soit (76 026.20 + 51758.98)

Il convient de reprendre les résultats lors du vote du budget selon le schéma suivant :

Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 1 055 077.15 soit (1 182 862.33-127 785.18)

Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : + 127 785.18

Section d'investissement compte 001 (solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) : - 76 026.20.

Un débat s'engage au cours duquel M Hardy regrette que l'excédent dégagé ne soit pas repris dans le budget 2015 pour une partie dans la section d'investissement. M Berthaud répond que le budget 2015 est en équilibre qu'une somme a été inscrite en réserve en section de fonctionnement et concernant le budget 2014, M le Maire rappelle que les investissements prévus par l'équipe précédente ont été repris dans le budget avec les investissements de la municipalité actuelle.

M le Maire remet la présidence à M Guy Dusoulhier et se retire au moment du vote.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte le compte administratif du budget de la commune par 17 voix pour et 5 voix contre (le groupe Expérience et Action).

**Budget du Service de l'Eau et de l'assainissement**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	Prévues 707 554.00	Réalisées 621 808.06
Recettes	707 554.00	661 308.40
	Résultats exercice 2014	+39 500.34
	Excédent 2013	+113 953.39
	Résultat de clôture	+153 453.73

**Section d'Investissement :**

Dépenses	Prévues 466 512.40	Réalisées 175 481.90
Recettes	466 512.40	165 220.53
	Résultats exercice 2014	-10 261.37
	Solde d'exécution 2013	+243 291.87
	Résultat de clôture 2014	+ 233 030.50

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour : + 153 453.73€  
et

Un solde d'exécution de la section d'investissement pour : + 233 030.50 €

il est précisé que la section d'investissement comprend des restes à réaliser en : dépenses pour : 3 620.50 €

il convient de reprendre les résultats lors du vote du budget selon le schéma suivant :

Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : +153 453.73 €

Section d'investissement compte 001 (solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement): + 233 030.50 €

Discussion : Mme Devaux demande quel est le pourcentage du rendement pour le service de distribution de l'eau ?  
M Berthaud répond que celui-ci présente une perte de 24 %, cependant le rendement est à l'équilibre sur les 2 dernières années, mais que des travaux devront être réalisés pour continuer à maintenir un bon niveau de rendement.

M le Maire remet la présidence à M Guy Dusoulrier et se retire au moment du vote.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif du budget du service de l'eau et de l'assainissement.

**Parc d'activités de la Colline :**

Vu la commission des finances le 17 février 2015.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	Prévues 74 167.47	Réalisées 22 140.04
Recettes	74 167.47	180 000
	Résultats exercice 2014	157 859.96
	Excédent 2013	14 167.47
	Résultat de clôture	+ 172 027.43

**Section d'Investissement :**

Dépenses	Prévues 213 000	Réalisées 68 836.63
Recettes	213 000	
	Résultats exercice 2014	-68 836.63
	Solde d'exécution 2013	+ 113 125.57
	Résultat de clôture 2014	+ 44 288.94

soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour : + 172 027.43€  
et

Un solde d'exécution de la section d'investissement pour : + 44 288.94 €

il est précisé que la section d'investissement comprend des restes à réaliser en : dépenses pour : 1 600.00 €

il convient de reprendre les résultats lors du vote du budget selon le schéma suivant :

Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : +172 027.43€

Section d'investissement compte 001 (solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement):+ 44 288.94 €

M le Maire remet la présidence à M Guy Dusoulier et se retire au moment du vote.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif du budget du Parc d'Activités de la Colline.

-----  
**Fiscalité locale – Vote des taux des 3 taxes directes locales (Foncier Bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation).**

Rapporteur M Berthaud.

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015,

Bases	taux	produit
Taxe habitation : 3 838 000	14.95	573 781
Foncier bâti : 2 749 000	26.25	721 613
Foncier non bâti : 35 662	58.03	20 543
Total produit		<b>1 315 937</b>

Il est proposé de maintenir les taux des 3 taxes directes locales à leur niveau de 2014 :

Taxe d'habitation : 14.95%

Taxe foncière (bâti) : 26.25%

Taxe foncière (non bâti) : 58.03%

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient pour l'année 2015 les taux des 3 taxes directes locales tels que votés en 2014.

-----  
**Vote des budgets :**

**Budget de la commune**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015,

M le Maire présente le budget de la commune et les principales dépenses d'investissement qui concernent :

- le lancement de l'étude pour la réalisation de l'agrandissement du restaurant scolaire
- des travaux d'aménagement de la mairie
- le projet de vidéo surveillance
- la réduction de la facture d'éclairage public par la pose d'horloges astronomiques
- renouvellement des postes informatiques usagers

Un débat s'engage au cours duquel M Hardy émet des réserves concernant notamment le chapitre 11 :

L'explosion des charges à caractère général (augmentation de 40 %), et des charges du personnel (augmentation de 35 %), ne sont pas le signe des économies mises en avant. Le coût du Service Enfance Jeunesse semble avoir été surévalué.

Mr. le Maire, explique qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, et de la redistribution de l'excédent, afin de présenter un budget équilibré.

Mr HARDY estime que cet excédent aurait dû être porté sur les investissements. M Berthaud lui répond que le virement du fonctionnement vers l'investissement s'élève à 420 000 €.

Mr. le Maire rappelle que le Service Enfance Jeunesse n'existait pas en 2014, qu'il n'apparaît qu'avec quelques mois de salaires sur 2014, d'où la différence sensible avec 12 mois en 2015.

Ces points doivent être très clairs, en vue du transfert et de la mutualisation sur la CC4V en 2016.

En conséquence, M. Hardy précise que « Expérience et Action » demandera la communication des documents budgétaires suivants : les charges à caractère général, du budget de la culture, du Service Enfance-Jeunesse, et des dossiers Travaux et Permis de Construire.

M Berthaud répond que Mr HARDY aura accès à ces trois programmes.

Il indique que le budget est à l'équilibre, que l'ensemble des documents budgétaires a été communiqué lors de la réunion de la commission des finances. Ce, à quoi, Mr HARDY répond qu'il n'y a pas de possibilité de s'exprimer dans le cadre de cette commission, ce qui est, semble-t-il possible dans d'autres commissions.

Vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte le budget de la commune par 18 voix pour et 5 voix contre (groupe Expérience et action), selon l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 691 572 €	3 691 572 €
Investissement	754 686 €	754 686 €

### **Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget du service de l'eau et de l'assainissement, selon l'équilibre suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	165 220.53	661 308.40	826 528.93
Dépenses	175 481.90	621 808.06	797 289.96
Résultats de l'exercice	10 261.37	+ 39 500.34	+ 29 238.97

### **Budget du Parc d'activités de la Colline**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget du Parc d'activités de la Colline, selon l'équilibre suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes		180 000	180 000
Dépenses	68 836.63	22 140.04	90 976.67
Résultats de l'exercice	- 68 836.63	157 859.96	+ 89 023.33

### **Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement pour 2015.**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015

### **Subventions aux associations. Rapporteur M Pissis**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré vote les subventions aux associations selon les propositions suivantes, le groupe « Expérience et action » s'abstient au moment du vote, précisant ne pas comprendre le choix d'une baisse de 10 % pour certaines associations, du fait que le budget est sain. M Berthaud répond que les associations doivent également se montrer solidaires.

Associations	Subvention demandée	Vote	observations
COMITE DES FETES	2 050,00 €	0,00 €	autofinancement
UNIVERSITE RURALE DORDIVOISE	308,00 €	277,00 €	-10,00%
RENCONTRES ET AMITIES	500,00 €	377,00 €	-10,00%
ALC	5 000,00 €	4 500,00 €	prise en charge de l'ordinateur biblio
THEATRE PASSION	2 280,00 €	2 280,00 €	
ASSOCIATION VIF D'OR	0,00 €	0,00 €	pas de demande
Parents d'élèves CLPE	160,00 €	160,00 €	
AIDE DE VICTOR HUGO	2 875,00 €	2 875,00 €	cours adultes (nouveau)
LA GAULE DU LOING		188,00 €	
LA SOCIETE DE PECHE	100,00 €	90,00 €	-10,00%
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	260,00 €	239,00 €	-10,00%
ACPG	266,00 €	239,00 €	-10,00%
CLUB PHOTO	427,00 €	384,00 €	<b>150 € pour cadres</b>
A.S.D (Arts et Spectacles de Dordives)	1 282,00 €	850,00 €	autofinancement
LES AMIS DU MUSEE	4 100,00 €	3 500,00 €	expo 1000 cultures
L'OCTAVE	475,00 €	428,00 €	-10,00%
NEW SOUND	0,00 €	0,00 €	autofinancement
POKER CLUB	0,00 €	0,00 €	pas de demande
CLUB TAROT	450,00 €	450,00 €	attente changement : 170

ASSOCIATION HUGO EN FETE	1 500,00 €	500,00 €	
AU FIL DE L'ART	600,00 €	400,00 €	
Hors Dordives			
refuge de Nargis	540,00 €	540,00 €	
Souvenir Français		68,00 €	
Camps d'internement	310,00 €	100,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 483,00 €</b>	<b>18 445,00 €</b>	

**Décision concernant les tickets jeunes – Rapporteur Mme Granier.**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Vu la délibération en date du 13 décembre 1996 instituant la carte « Jeunes Dordivois »,

Il est proposé de transférer la délivrance des tickets jeunes en « Aide aux Jeunes » au CCAS, il est rappelé que la subvention de la commune vers le budget du CCAS est de 17000 € dont 3000€ destinée aux jeunes de la commune âgés de 11 à 21 ans pour les activités liées aux loisirs, pêche, sport, culture etc.

Le CCAS a délibéré sur la proposition suivante, par 13 voix pour et 3 abstentions :

Ces aides seront soumises à ressources selon les quotients familiaux élaborés par la CAF. Ainsi, 80% des jeunes de familles ayant des enfants sur Dordives seront aidés par une prise en charge de leurs inscriptions aux activités.

M Hardy précise que le groupe « Expérience et Action » s'abstiendra du fait que cette décision exclut une partie de la population, (en l'occurrence celle ayant les revenus les plus élevés).

Une réflexion quant aux élargissements possibles sur d'autres tranches d'âge sera menée par le CCAS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de transférer la délivrance des tickets jeunes (Aide aux jeunes) au CCAS. Le Groupe Expérience et action s'abstient au moment du vote.

*M Berthaud remercie Mmes Granier et Vrai pour le travail réalisé à l'occasion de ce transfert.*

**Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la délinquance et auprès du Conseil général dans le cadre du projet de vidéo protection (FIPD) - Rapporteur M Jorry :**

Vu la commission des finances en date du 17 février 2015.

Considérant le projet de vidéo protection, outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la ville, qui a pour objectifs de :

- ✓ Surveiller le trafic routier et le stationnement du fait de l'allongement des quais de la gare de Dordives au cours de l'année 2015.
- ✓ Prévenir le trafic de stupéfiants.
- ✓ Sécuriser les espaces publics exposés.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du FIPD et auprès du Conseil général pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique (carrefour routier et commerçants place du Général de Gaulle) pour un montant de 15 000€ avec une subvention attendue de 9 000 € (30% + 30%).

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général et auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance dans le cadre du projet de vidéoprotection.

**Tarifs de la taxe de séjour : il est proposé d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 - Rapporteur M Cierniak.**

M Cierniak expose qu'il convient de réviser les tarifs concernant la taxe de séjour ;

Le conseil après en avoir délibéré, décide de voter les nouveaux tarifs selon la proposition suivante :

		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Forfaitaire	Campings hébergements insolites	0.20	0.20
Au réel	hôtels	0.46	0.50

M Houbert et Mme Boudjadi s'abstiennent au moment du vote.

### **Indemnités allouées au comptable du trésor.**

Considérant le changement de comptable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est proposé d'allouer à M le trésorier de la commune une indemnité de conseil au taux de 100% par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré alloue à M le trésorier de la commune une indemnité de conseil au taux de 100% par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires. M Cierniak, Mme Granier, M Hardy, Mme Prenois, Mme Mazurier (mandataire Mme Prenois), M. Pissis s'abstiennent au moment du vote.

### **5 Affaires scolaires, Périscolaire et Enfance-jeunesse – Tarifs des activités du service « Enfance-jeunesse », pour la maison des jeunes à l'occasion des vacances de Printemps - Rapporteur M Dusoulie.**

Le conseil, après en avoir délibéré vote les tarifs applicables à la maison des jeunes à l'occasion des vacances de Printemps :

<b>Maison des Jeunes</b>			
<b>Vacances Avril 2015</b>			
<b>Tarifs des Sorties</b>			
<b>Identification</b>	<b>Tarif du Prestataire par personne</b>	<b>Participation par participant *1</b>	<b>Participation enfants extérieurs à Dordives *2</b>
Après-midi Crêpes	4,00 €	2,00 €	3,00 €
Soirée Kebab	6,00 €	3,00 €	4,50 €
Paintball	20,00 €	10,00 €	15,00 €
Accrobranche	15,00 €	8,00 €	12,00 €
Laser Game	15,00 €	10,00 €	15,00 €
Visite Chateau + Escrime	5,00 €	2,00 €	4,00 €

\*1 Tarifs (Dordives, St Séverin/côté Ferrières en Gâtinais et enfants du personnel communal domiciliés dans une commune extérieure).

\*2 Une tarification de 50 %/ supplémentaire est appliquée pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune

M Dusoulie précise que la Maison des jeunes a le projet de proposer du soutien scolaire pendant les vacances de Printemps.

### **Divers – Rémunération du personnel enseignant dans le cadre des TAP – modification de la délibération n° 8 du 21 janvier 2015.**

Il est proposé de modifier la délibération n°8 du 21 janvier 2015 concernant la rémunération du personnel enseignant dans le cadre des TAP et de rajouter la mention : un ou plusieurs enseignants (au lieu de un enseignant). En effet une enseignante accepte de participer aux activités TAP en cas de besoin.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente délibération.

### **6 Ressources humaines – Rapporteur Mme Denys**

**Contrat d'assurance statutaire – mandat au Centre de gestion pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire.**



Le centre de gestion du Loiret souscrit pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale donne expressément compétence aux centres de gestion pour la souscription de tel contrat.

Le dernier contrat souscrit arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Ainsi pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, le centre de gestion invite les collectivités intéressées à lui donner mandat par délibération. A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance qui leur sera proposé.

Il est proposé au conseil municipal de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le centre de gestion va engager.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente délibération.

#### **Modification du tableau des effectifs - création d'un emploi d'agent de maîtrise.**

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'agent de maîtrise dans le cadre de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Le Conseil, après en avoir délibéré crée un emploi d'agent de maîtrise.

Le Maire au nom du conseil félicite l'agent qui a réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

#### **7 Culture – Rapporteur Mme Prenoï**

##### **Demande de subvention pour le concert Pitchipoi qui a eu lieu le 14 février 2015.**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du fonds supplémentaire de la commission Culture, Patrimoine et Tourisme de la Communauté de Communes des 4 Vallées.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente délibération.

##### **Demande subvention pour le concert Rap et Electro : Nivek et Weshokids du 7 mars 2015.**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du fonds supplémentaire de la commission Culture, Patrimoine et Tourisme de la Communauté de Communes des 4 Vallées.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente délibération.

#### **Affaires diverses :**

##### **1) Désignation d'un délégué suppléant auprès du SIVLO.**

Considérant le décès de Mme de Villepin déléguée suppléante auprès du SIVLO, il est proposé de désigner M Didier Jorry pour la remplacer.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte la présente délibération, Mme Fernandes et M Sabatier (mandataire Mme Fernandes) s'abstiennent au moment du vote.

##### **2) Licence d'entrepreneur de spectacles. – Rapporteur Mme PRENOIS**

Considérant que la commune de Dordives organise désormais plus de six spectacles par an, dont plus de six dans la salle des fêtes.

De ce fait il est nécessaire de demander une licence d'entrepreneur du spectacle. Cette licence est délivrée par la Direction des Affaires Culturelles Centre.

Cette licence se définit comme une autorisation légale qui a pour but de professionnaliser le secteur du spectacle vivant en demandant à tout candidat d'offrir des garanties à la fois administratives et juridiques.

Cette licence est nominative, attribuée à une personne physique et une seule, pour le compte d'une personne morale et pour une durée de 3 ans.

Trois catégories de licences existent et chaque collectivité estime de quelle licence elle a besoin.

- La licence 1 nécessaire pour exploiter un lieu de spectacle aménagé
- La licence 2 pour les producteurs de spectacles

- La licence 3 pour les diffuseurs de spectacles

L'obtention des 3 catégories de licences par la Ville permettrait de faire face à l'ensemble des formes d'interventions des artistes professionnels au sein des services de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ❖ D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles pour les trois catégories,
- ❖ De désigner M Berthaud, Maire de la Commune, représentant légal comme titulaire de la licence,
- ❖ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué – Mme PRENOIS- à signer tout document y afférent.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente délibération.

### **8 Informations et remerciements.**

Remerciements des classes de CM1 et CM2 de M Pellé et de Mme Rcaud à l'occasion du séjour en classe de neige à la Vallouise dans les Hautes Alpes.

### **Informations : M le Maire fait part des informations concernant :**

- Des dégradations à l'observatoire de Cercanceaux. Il précise qu'une plainte est déposée auprès de la gendarmerie. Il informe le conseil que la police municipale de Dordives va se rapprocher de celle de Souppes sur Loing afin de mener des actions de surveillance conjointes sur les deux communes. M Hardy demande si l'observatoire sera reconstruit et regrette le nombre d'incivilités sur les lieux naturels, M le Maire répond que l'assurance est en charge du dossier.
- Une réunion de travail en interne le 19 mars 2015 à 14 H sur l'étude concernant la construction d'une salle de restauration scolaire.
- Une réunion le 20 mars 2015 à 10 H 30 sur les travaux d'allongement des quais de la gare de Dordives en présence de la SNCF, des financeurs et des élus du conseil pouvant être présents.
- La réunion publique le 10 avril 2015 à 20 h sur la prévention de la sécurité.

M le Maire fait part de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le mardi 21 avril 2015 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.



Le Maire

Jean BERTHAUD